



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## assistants sociaux

Question écrite n° 25566

### Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du service social scolaire dans le département du Val-d'Oise. Malgré la décision positive de créer au plan national 185 postes d'assistante sociale prévus au budget 1999 et l'entrée en zone d'éducation prioritaire de six collèges du Val-d'Oise, aucune création de poste d'assistante sociale ne semble avoir été prévue pour la prochaine rentrée scolaire dans ce département, ni d'ailleurs au sein même de l'académie de Versailles toute entière. Fermement attaché à une politique préventive de lutte contre l'échec scolaire, l'absentéisme, la maltraitance et les exclusions, le Syndicat national unitaire des assistants sociaux de l'éducation nationale regrette que la politique de prévention annoncée ne soit pas suivie partout de créations de postes d'assistante sociale, notamment pour les établissements en ZEP, et renouvelle sa demande de création d'un poste d'assistante sociale à temps plein par établissement inscrit en zone d'éducation prioritaire. Par ailleurs, compte tenu de la désaffection récente d'un certain nombre d'assistantes sociales exerçant au sein d'établissements sensibles du département qui se justifierait, selon le syndicat, par l'aggravation des conditions de travail et le manque d'attrait de l'éducation nationale, qui propose à ses assistantes sociales une rémunération inférieure de 1 500 à 2 000 francs par rapport aux collectivités locales et territoriales (par le biais des primes), ce syndicat souhaite une revalorisation de la profession à même de répondre aux attentes de l'ensemble des personnels concernés ainsi qu'une meilleure prise en compte du travail effectué par les assistantes sociales dans la politique sociale de l'éducation nationale. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de répondre aux revendications exprimées et s'il entend permettre la création dans le Val-d'Oise de postes d'assistants sociaux.

### Texte de la réponse

Lors de la prochaine rentrée scolaire, l'académie de Versailles, dont la situation est prise en compte depuis plusieurs années, bénéficiera de dix emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service (IATOS), auxquels s'ajouteront vingt-six emplois d'infirmière et un emploi de médecin. S'agissant des personnels sociaux, il convient de signaler que le taux moyen d'encadrement constaté dans l'académie de Versailles à la rentrée 1998 (une assistante sociale pour 1 890 élèves) était sensiblement supérieur au taux moyen national (une pour 2 330). Néanmoins, un emploi supplémentaire sera mis à la disposition du recteur à compter du 1er septembre 1999 pour permettre la mise en place d'un centre de ressource Ecole et famille dans le département du Val-d'Oise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Hue](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25566

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 février 1999, page 1009

**Réponse publiée le** : 29 mars 1999, page 1885